

SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56

Réunion du comité syndical du 16 juillet 2026

Délibération n° 1 : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » s'est réuni le 16 juillet 2026 à 9 h 30 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

Présents : David LAPPARTIENT, Christophe BEDARD, Hortense DOUMIC-LE PAPE, Marie-Hélène HERRY, Françoise KIHL, Fabrice LOHER, Soizic PERRAULT et David ROBO.

Absent : Jean-Charles BRUNET.

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2022 portant création du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » et les statuts dudit syndicat mixte ;

Vu les désignations effectuées par les conseils communautaires de Lorient Agglomération et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération lors de leurs réunions respectives des 23 juin 2026 et 16 avril 2026 ;

Le nouveau comité syndical étant installé, il est procédé à l'élection des 2 vice-présidents :

MM. Fabrice LOHER et David ROBO ayant, respectivement, présenté leurs candidatures aux postes de 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents ;

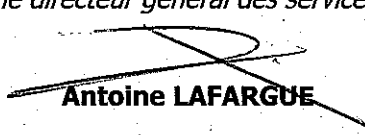
- **M. Fabrice LOHER**, ayant obtenu 8 voix (soit l'unanimité), il est proclamé **1^{er} vice-président** du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* ».

- **M. David ROBO**, ayant obtenu 8 voix (soit l'unanimité), il est proclamé **2^{ème} vice-président** du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* ».

Immédiatement après l'élection des deux vice-présidents, le président donne lecture de la charte de l'élu local constituée des articles L. 1111-12, L. 1111-13 et L. 1111-14 du code général des collectivités territoriales et remet aux membres du comité syndical une copie de cette charte accompagnée des dispositions du code général des collectivités territoriales consacrées aux conditions d'exercice des mandats locaux.

**Le Président du syndicat mixte
de logement social du Morbihan – Habitat 56**

*Pour le président du syndicat mixte
et par délégation,
le directeur général des services*


Antoine LAFARGUE